**Marc Guyon – Atelier 4 : santé au travail**

**Recherche sur le travail et syndicat de la recherche: la coopération est-elle possible?**

Aujourd’hui nous témoignons d’un travail qui se poursuit avec le SNCS, mais initialement la recherche-intervention a pu être menée sous l’égide de la DRH du CNRS à la demande de la direction générale du CNRS. Initialement, le projet prend sa source d’une rencontre, celle avec Christophe Dejours, que j’ai eu la chance de rencontrer et qui m’a permis de me former aux sciences du travail au CNAM / CRTD, où j’ai pu de proche en proche découvrir d’autres approches, les différents courants en ergonomie, la clinique de l’activité développée par Yves Clot, l’ergologie développée autour d’Yves Schwartz, la psychosociologie du travail avec Dominique Lhuilier, … Au cours de cette période de formation j’ai entrepris, étant donné mon parcours - après une formation en école d’ingénieur j’ai pu travailler à l’ONERA, au CNRS et à EDF R&D où je suis chercheur - une recherche sur le travail de la recherche scientifique. C’est pourquoi, étant un ancien du CNRS, j’ai rencontré d’anciens collègues pour aborder la question du travail, de la santé au travail et bien sûr de la souffrance mais aussi du plaisir au travail.

Au début on ne voulait parler que de plaisir au travail car quand on travaille au CNRS, bien évidemment, on se fait plaisir au travail. Mais rapidement dans l’intervention, il n’a été question principalement que de souffrance au travail. Cela ne veut pas dire qu’il n’y a pas de plaisir au travail, c’est peut-être un effet du dispositif. Mais cela n’est pas l’essentiel. Bien évidemment, l’intervention en clinique du travail a été réalisée en utilisant la méthode développée en psycho dynamique du travail. Ici, je sépare, surement rapidement, la méthode de l’objet, la santé au travail. En reprenant au passage la question de la théorie du sujet, et plus profondément celle de notre conception de l’homme. Est-ce qu’un homme ou une femme qui ne souffre pas peut avoir du plaisir ? Est-ce que l’on peut parler d’amour sans parler de la haine ? Si on parle de l’homme et de la femme de la réalité il faut parler de souffrance et de plaisir ! Il faut pouvoir parler d’amour et de haine ! L’enquête a permis au CNRS de socialiser la question de la souffrance au travail, et probablement aussi celle du plaisir au travail, au bénéfice de la prévention. Les résultats de l’intervention ont pu être présentés à la direction du CNRS, au Comité National, au CCHSCT et, sans doute, au Comité d’éthique du CNRS.

Ce travail dont nous rendons compte ici, a été poursuivi et élargi, au-delà de ce que la partie administrative et la partie scientifique du CNRS pouvaient assumer de porter, grâce au SNCS et à ma rencontre avec un certain nombre de personnes dont Christine Eisenbeis. J’ai pu intervenir au CHSCT de l’INRIA, mais également dans d’autres institutions de recherche et enseignement à la demande d’autres syndicats comme à la journée intersyndicale sur la santé au travail dans l’université. Nous avons également prolongé la réflexion sur le travail des chercheurs en interrogeant la dimension du genre et les enjeux de la digitalisation et des technologies numériques. La VRS, la revue du SNCS, a publié trois articles à partir de ce travail sur le travail de la recherche traitant de résultats de l’intervention en elle-même (n° 396), du genre dans le travail des chercheurs (n° 401) et de la santé au travail (n° 404).

S’il est vrai que la DRH du CNRS m’a adressé à un collègue du SNCS pour tâter le terrain…, il faut tenir compte de l’histoire et de la préhistoire de cette intervention et revenir sur le travail de la demande, au moins à partir de mon point de vue.

Etant un ancien du CNRS, j’ai contacté d’anciens collègues pour voir, discuter, savoir s’il était pertinent d’aborder les questions de travail, de difficulté du travail, de travail réel, voire de souffrance et de plaisir au travail dans la recherche scientifique. La demande était celle d’un chercheur qui cherchait un terrain pour mener sa recherche. Comme on est au CNRS, lorsque j’ai pu rencontrer un écho favorable, j’ai été invité à faire une proposition de projet de recherche et ensuite à prospecter un certain nombre de laboratoires pour voir s’il ne serait pas intéressant, pertinent de proposer une recherche intervention du type de celles que l’on pratique en clinique du travail. Il est clair que mon projet intégrait les discussions que j’ai pu avoir avec les uns et les autres concernant ce qu’ils souhaitaient, ce qu’ils pensaient être utile pour ce type d’intervention, des demandes qui m’étaient adressées en quelques sortes… Au niveau des directeurs de laboratoire, évidemment la réaction était mitigée, il pouvait y avoir de l’intérêt mais j’ai bien senti dans beaucoup de cas de l’embarras. J’ai pu discuter avec certains d’entre eux, et ensuite obtenir que mon projet de recherche intervention puisse être présenté en conseil de laboratoire parce que cela rencontrait aussi une certaine réalité locale que le directeur de laboratoire souhaitait mettre en débat. Mais cette étape-là n’a pu être franchie malgré l’intérêt qui s’est exprimé souvent à mots couverts. C’est ainsi qu’il est apparu que cette question ne pouvait être portée que par la DRH du CNRS.

Pendant ce temps, j’ai été mis en relation par des anciens collègues, d’un autre institut que celui que j’avais entrepris jusqu’à présent, avec la DRH du CNRS qui s’est montrée intéressée par une étude sur la souffrance et le plaisir dans le travail de la recherche en relation avec l’organisation du travail. La DRH était à l’époque mobilisée par la production du plan de prévention des risques psychosociaux qui lui était demandé dans le cadre de la loi qui fixe l’obligation de sécurité de résultat pour la prévention des risques psychosociaux et en définitive la responsabilité pénale de l’employeur. C’est ainsi que j’ai pu redéfinir un projet d’intervention à partir du travail préalablement fait auprès de chercheurs, de directeurs de laboratoire puis avec des collègues de la DRH du CNRS en charge des questions sociales et de métier. La proposition a été présentée à la directrice de la DRH du CNRS, puis à l’INSHS du CNRS dont l’avis a été sollicité. Fort de l’accord de l’INSHS, une nouvelle réunion a été organisée avec Christophe Dejours et la directrice de la DRH du CNRS cette fois-ci pour s’accorder sur les conditions matérielles de l’intervention : un accès au terrain et le remboursement de frais de déplacement pour les intervenants (un des intervenants résidait en Belgique), la possibilité d’utiliser le terrain pour ma propre recherche engagée dans le cadre d’un travail de doctorat, le respect des conditions de l’intervention (volontariat des participants, consentement éclairé, transparence des conditions de l’intervention et de son déroulé, …), … La projet de recherche-intervention a ensuite été présenté en CT (comité technique) aux partenaires sociaux dans le cadre de la présentation du projet de plan de prévention des risques psychosociaux. Les partenaires sociaux ont approuvé le principe d’un module « étude qualitative exploratoire » ou « expérimentation sociale » permettant d’investiguer les relations entre souffrance / plaisir dans les laboratoires de recherche et organisation du travail. Ensuite, le projet a été présenté aux deux directions générales déléguées du CNRS, puis annoncé dans le journal du CNRS (sept. 2011). Les directions générales déléguées nous ont demandé une étude en profondeur pour comprendre comment la souffrance psychique pouvait advenir dans les laboratoires.

La DRH qui avait à une autre occasion sollicité les chercheurs du CNRS pour savoir s’ils seraient disponibles pour des études sur l’organisation du travail disposait d’une liste de chercheurs potentiellement volontaires pour une telle étude. Ces chercheurs ont été alors invités à participer à une présentation de la recherche intervention et des concepts des sciences du travail. A l’issue, deux collectifs de travail ont été constitués avec des chercheurs issus de 7 des 10 instituts du CNRS. Ils se sont engagés dans un travail d’investigation en collectif de travail sur les difficultés du travail de la recherche et l’organisation de la recherche. Nous avons donc pu recueillir plusieurs demandes, des demandes d’anciens collègues, des demandes de directeurs de laboratoires, des demandes institutionnelles de la part de la direction du CNRS. Mais cela n’est pas suffisant et ce que l’on entend souvent trop rapidement par demande, c’est bien de la demande des membres des collectifs d’investigation. C’est un peu abusif car dans les collectifs d’investigation il n’y a pas que les membres des collectifs d’investigation, il y justement le « CNRS » et notamment la direction. Techniquement, la demande des collectifs est constituée par l’engagement des collectifs dans le processus d’investigation. Néanmoins ce n’est pas suffisant car nous avons, moi et mes collègues, été bien évidemment soupçonnés. Que voulait connaître la DRH du CNRS et par derrière elle la direction du CNRS. Nous étions « *des agents de la DRH* » ! Mais de quelle DRH ? Il me semble que d’autres instances comme par exemple le Comité National ont des prérogatives de DRH. Avec le temps nous avons été reconnus différemment, « *mais finalement vous êtes aussi des chercheurs ?* »[[1]](#footnote-1) Le temps nécessaire pour établir la confiance à partir d’une expérience partagée de travail, la confiance entre eux et la confiance entre eux et nous. Il faut du temps pour cela. Je crois que nos interlocuteurs ont compris que personne ne censurerait ce qu’ils avaient à dire, que c’était une occasion de le dire, pour ainsi « *la première fois que le CNRS se préoccupait des humains* ». Finalement, ils ont compris qu’ils avaient la main et que ni la structure ni quoi que ce soit d’autre allait les empêcher de parler.

Voilà, incidemment, les chercheurs des collectifs étaient au courant dès le départ, cette recherche intervention, qui est une recherche, a permis également de constituer un terrain et de construire pour partie le matériel empirique de ma thèse de doctorat. C’est une recherche dont les objets diffèrent de ceux de la recherche intervention.

1. Les verbatim sont repérés entre guillemets et en italique [↑](#footnote-ref-1)